



THE INTEGRITY COUNCIL
FOR THE VOLUNTARY CARBON MARKET

SECTION

1

INTRODUCTION

Janvier 2024, version 1.1

SECTION 1

INTRODUCTION	11
APERÇU DU DOCUMENT	12
PROCESSUS D'ÉVALUATION	13

INTRODUCTION

Le Conseil de l'intégrité du marché volontaire du Carbone (Conseil de l'intégrité ou ICVCM) est un organe de gouvernance indépendant pour le marché volontaire du Carbone (VCM). Son objectif est de veiller à ce que le VCM accélère les progrès vers l'objectif de lutte contre le changement climatique.

Pour y parvenir, le Conseil de l'intégrité a établi une norme seuil mondiale pour la qualité des crédits-Carbone, en s'appuyant sur les meilleures connaissances scientifiques et expertises disponibles, afin de garantir que les crédits-Carbone de haute qualité mobilisent efficacement des financements pour une action climatique urgente.

Le label Principes Fondamentaux du Carbone (CCP) constituera un moyen crédible, rigoureux et facilement accessible d'identifier les crédits-Carbone de haute qualité. Les travaux du Conseil de l'intégrité sur l'offre de crédits carbone à haute intégrité complètent ceux de l'Initiative volontaire pour l'intégrité des marchés du carbone ([VCMI](#)) qui, en juin 2023, a publié son code de bonnes pratiques en matière de réclamations. Le code des réclamations de la VCMI traite de l'intégrité du côté de la demande en informant les entreprises et les autres acteurs non étatiques sur l'utilisation volontaire des crédits-Carbone dans le cadre de leurs engagements climatiques et sur les réclamations associées qu'ils peuvent faire concernant l'utilisation de ces crédits. Elle apporte clarté, transparence et cohérence sur la signification de ces engagements et de ces affirmations et contribuera à renforcer la confiance dans l'utilisation des VCM.

La norme de seuil fixée par le Conseil de l'intégrité des CCP sera mise en œuvre par le biais du Cadre d'évaluation et de la Procédure d'évaluation. Cette publication constitue le processus complet et les exigences opérationnelles que le Conseil de l'intégrité suivra pour évaluer les programmes et les catégories de crédits-Carbone. Elle remplace les éléments publiés en mars 2023.

APERÇU DU DOCUMENT



La **deuxième section** de ce document présente les **CCP**. Il s'agit des dix principes à considérer pour déterminer si les crédits-Carbone ont un impact réel, additionnel et vérifiable sur le climat, avec une grande intégrité environnementale et sociale, sur la base des dernières connaissances scientifiques et de l'évolution des meilleures pratiques.

La **troisième section** est le **Résumé pour les décideurs**. Ce résumé présente le contexte et la justification du Cadre d'évaluation, en expliquant comment les CCP sont respectés grâce à l'application des critères et des exigences du Cadre d'évaluation.

La **quatrième section** est le **Cadre d'évaluation**. Les CCP sont mis en œuvre par le biais du Cadre d'évaluation, qui détaille les critères et les exigences à respecter pour les CCP au niveau du programme et de la catégorie.

La **section cinq** contient les **Définitions** applicables aux Principes fondamentaux du Carbone, au Cadre d'évaluation et à la Procédure d'évaluation.

La **section six** est la **procédure d'évaluation**, le processus par lequel les programmes de crédit-Carbone demandent à devenir éligibles aux CCP et les crédits-Carbone peuvent être approuvés par les CCP.

PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Avec la publication de ce document, les programmes de crédit-Carbone peuvent désormais demander au Conseil de l'intégrité d'être évalués par rapport aux CCP. Les demandes seront évaluées conformément au processus défini dans la Procédure d'évaluation, et les Termes et Conditions générales qui l'accompagnent précisant les modalités de gestion des relations entre l'ICVCM et les programmes d'accréditation Carbone éligibles.

Toutes les catégories de crédits-Carbone (Catégories) seront regroupées de manière provisoire pour l'évaluation où certaines seront soumises à un processus d'évaluation interne, tandis que d'autres feront l'objet d'une évaluation par un groupe de travail multi-acteur. Les groupes de travail multi-acteur seront organisés en fonction de l'expertise sectorielle et les Catégories seront prioritaires pour une évaluation plus approfondie en fonction de leur part de marché actuelle et tendancielle. Les groupes de travail multi-acteur fourniront des conseils au Conseil de l'intégrité sur les évaluations des Catégories. À l'issue de l'évaluation du MSWG, la catégorie peut être approuvée, non approuvée ou faire l'objet d'une approbation conditionnelle, stipulant les points auxquels un programme de crédit-Carbone éligible doit remédier pour que la catégorie soit approuvée.

Le Conseil de l'intégrité s'engagera dans un processus d'amélioration continue des CCP et de leurs critères et exigences connexes dans le Cadre d'évaluation afin d'accroître l'ambition du VCM. Il prévoit de publier la prochaine itération des CCP en 2025, visant à l'implémentation à partir de 2026. Cette publication s'appuiera sur une série de programmes de travail thématiques multipartites, comme indiqué dans la section C du résumé pour les Décideurs.

Le Conseil de l'intégrité continue d'encourager le public et toutes les parties prenantes à lui faire part de leurs commentaires, en les envoyant à l'adresse info@icvcm.org et en indiquant le mot "feedback" dans l'objet de l'e-mail. Tous les commentaires seront pris en compte et le Conseil de l'intégrité pourra mettre à jour ces documents ou adopter d'autres orientations ou procédures de temps à autre.